



Saint-Saturnin-les-Apt le 20 février 2014

Le Maire

à

Monsieur Vincent Gambrelle  
Chargé d'Affaires  
FONROCHE  
ZAC des Champs de Lescaze

47310 Roquefort

Monsieur,

Suite à l'avant projet sommaire que vous avez déposé en Mairie, et concernant le projet de construction d'une serre agricole constituée d'une couverture photovoltaïque, je vous informe que j'émet un avis favorable sur le principe.

Ce projet, situé en zone A du PLU, semble s'inscrire dans les constructions ou installations nouvelles liées et nécessaires au fonctionnement de l'exploitation de Mademoiselle Augier, pouvant être autorisées.

Toutefois, ce projet fera l'objet d'un permis de construire qui sera transmis au service instructeur de la Direction Départementale des Territoires, accompagné d'une fiche agricole de renseignements complémentaires : cette fiche vise à renseigner le service instructeur sur la réalité de l'exploitation agricole, sur sa consistance, à exposer le projet de l'exploitation et à justifier la demande de permis.

En ce qui concerne le volet paysager, une attention particulière sera apportée à l'intégration du projet et notamment en partie sud visible de la route départementale 227.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

  
Christiane BELLOT